

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**

17/12/93

**Origine :**

ENSM

MME et MM les Directeurs des CPAM de  
SELESTAT, HAGUENAU, STRASBOURG, VANNES  
(pour attribution)  
MM les Médecins Conseils Régionaux de RENNES ET  
STRASBOURG  
(pour attribution)  
MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux  
M. le Médecin Chef de LA REUNION  
MMES et MM les Médecins Conseils Chefs de Service  
(pour information)  
MMES et MM les Directeurs  
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
(pour information)

**Réf. :**

ENSM n° 45/93

**Plan de classement :**

45

**Objet :**

REALISATION D'UNE ACTION DE PREVENTION BUCCO-DENTAIRE DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION, D'EDUCATION ET D'INFORMATIONS SANITAIRES

La CNAMTS finance sur le FNPEIS une action expérimentale de Prévention Bucco-Dentaire dans les sites de HAGUENAU, EPINAL, REIMS et TULLE, avec la collaboration de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires et avec le concours technique de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire.

La circulaire jointe en annexe a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en oeuvre du protocole d'accord intervenu entre la CNAMTS et la CNSD.

**Pièces jointes :**

0 | 1

**Liens :**

**Date d'effet :**

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

ENSM/DRPSS/Dr J. PREEL/JF. VIALA

**Téléphone :**

42.79.34.49 - 42.79.34.42

@

**REALISATION D'UNE ACTION DE PREVENTION  
BUCCO-DENTAIRE  
DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION,  
D'EDUCATION ET D'INFORMATION SANITAIRES  
(F.N.P.E.I.S.)**

**CIRCULAIRE D'APPLICATION PRATIQUE**

**Objet :** La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie finance sur le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires, une action de Prévention Bucco-Dentaire, sur les sites de HAGUENAU, SELESTAT, STRASBOURG et de VANNES, avec le concours de la Confédération Nationale de Syndicats Dentaires et de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire.

L'action est organisée en quatre volets :

- ♦ une phase d'éducation sanitaire
- ♦ une enquête épidémiologique en milieu scolaire
- ♦ un examen de prévention réalisé en cabinet
- ♦ une phase d'évaluation

## PHASE D'EDUCATION SANITAIRE

- ♦ **Fréquence :**  
Réalisée chaque année, en milieu scolaire
- ♦ **Cible :**  
Tous les enfants scolarisés, âgés de 3 à 13 ans
- ♦ **Réalisation :**  
Organisée par la CPAM, l'information est faite par des praticiens qui pourront être relayés par des animateurs ou des enseignants qu'ils auront formés et en accord avec l'inspection d'académie.

La CNSD et l'UFSBD s'emploient à obtenir la collaboration des praticiens.

- ♦ **Financement :**  
Assuré par la CPAM sur le FNPEIS, sur la base de 2.620 F par établissement primaire (maternelle incluse) et de 1.310 F par établissement secondaire, sur présentation de bordereaux indiquant la date des séances d'information ou de sensibilisation, ainsi que le nombre d'enfants concernés. Il comprend toutes les dépenses d'investissement et toutes les dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses de formation et les matériels éducatifs distribués aux enfants.

## ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE

- ♦ **Fréquence :**  
Réalisée tous les 3 ans, en milieu scolaire
- ♦ **Cible :**  
Sont concernés, dans chacun des sites, 1.000 enfants du Régime Général pour chaque tranche d'âge 6, 9 et 12 ans
- ♦ **Réalisation :**  
Par les praticiens de l'UFSBD.

Pour chacun de ces 3.000 enfants, une fiche épidémiologique est remplie et adressée directement par l'UFSBD au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy pour exploitation.

- ♦ **Financement :**  
Effectué sur le FNPEIS.

La CPAM, après validation numérique par le Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy, règle (dans la limite de 3.000 x 45 F) à l'UFSBD locale 45 F par enfant, sans qu'elle n'ait à connaître le nom des enfants examinés. Cette somme forfaitaire comprend toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement, y compris le traitement des fiches épidémiologiques.

## EXAMEN DE PREVENTION EN CABINET

- ♦ **Fréquence :**  
Annuelle
- ♦ **Cible :**  
Sont concernés :

Tous les enfants du Régime Général âgés de 3, 7, 9 et 13 ans. Le CETELIC édite la liste des enfants correspondant à ces tranches d'âge, selon une fréquence décidée conjointement avec la CPAM, et la CPAM adresse aux parents la prise en charge.

- ♦ **Réalisation :**  
Les praticiens choisis par les parents des enfants concernés.

A l'occasion de cet examen, il est procédé à un contrôle de la denture de l'enfant et à des conseils d'éducation sanitaire. Le cas échéant, des scelléments peuvent être effectués sur les premières molaires définitives pour les enfants de 7 et 9 ans.

La CNSD et l'UFSBD apportent, si besoin, toutes les informations nécessaires ainsi que leur concours à la formation des praticiens à la pratique des scellements.

Pour chaque enfant, un imprimé, réalisé par la CNAMTS, est rempli par le praticien et adressé par lui au Service Médical de l'Echelon Local. Cet imprimé est composé de deux feuilles :

- une feuille "administrative" comportant, notamment, les informations permettant le paiement du praticien
- une feuille "épidémiologique"

Après validation de chacune de ces deux feuilles, le Service Médical les dissocie,

- adresse la feuille "administrative" au Service Administratif
- réalise informatiquement la saisie des informations mentionnées sur la feuille "épidémiologique" à l'aide d'un logiciel élaboré et fourni par le CMP de Vandoeuvre-les-Nancy. L'envoi des disquettes se fait selon une fréquence déterminée conjointement entre le Service Médical et le CMP de Vandoeuvre-les-Nancy.

La lettre-clé utilisée sur la feuille "administrative", pour l'examen de prévention, est "**Exp**" et ne peut être employée que pour coter cet examen.

La lettre-clé utilisée pour un scellement est "**SE**" et ne doit être inscrite que pour coter cet acte.

♦ **Financement :**

Réalisé sur le FNPEIS en tiers-payant.

Examen de prévention

Le montant versé au praticien traitant pour cet examen (lettre-clé "EXP") est indexé sur la valeur de la lettre-clé C (Consultation Chirurgien-Dentiste) du risque.

Scellements

Après vérification éventuelle (si prévue au PLAC) de la conformité de réalisation par le Service Médical, le montant alloué au praticien pour chaque scellement pratiqué (lettre-clé SE) est fixé à 75 F.

Le praticien ne peut être honoré pour l'examen de prévention et/ou des scellements que si la fiche épidémiologique, correctement remplie, a été jointe au document administratif.

**PHASE D'EVALUATION**

- L'évaluation de l'enquête épidémiologique réalisée par l'UFSBD en milieu scolaire est confiée au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy. Son financement est directement assuré par l'UFSBD.
- L'évaluation de l'examen de prévention, réalisé en cabinet, à partir des fiches épidémiologiques remplies par les praticiens traitants, est également effectuée par le Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy.

Son financement fait l'objet d'un accord direct entre le Centre et la CNAMTS.

**Le Directeur**

**Le Médecin Conseil National**

**Gérard RAMEIX**

**Docteur Jean-Marie BENECH**

Réalisation d'une action de prévention bucco-dentaire  
menée selon deux dispositifs parallèles

Protocole d'accord  
entre la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie  
et la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires

1. OBJET

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie finance, sur le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Informations Sanitaires, une action de prévention bucco-dentaire dans des régions expérimentatrices désignées par un arrêté programme publié annuellement au Journal Officiel et dont la liste figure en annexe.

Cette action est menée selon deux dispositifs parallèlement mis en oeuvre.

Le but du présent document est de déterminer la participation de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires avec le concours technique de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire à ces deux dispositifs, désignés dans le présent document, le premier comme "dispositif CNAMTS 1989", le second comme "dispositif "CNSD-CNAMTS".

Ce protocole d'accord pourra éventuellement être complété par une annexe départementale, laquelle ne devra pas modifier les termes de l'accord national.

L'action est organisée en quatre volets, une phase d'information sanitaire, une enquête épidémiologique triennale, une phase de dépistage et une phase d'évaluation.

2. PHASE D'INFORMATION SANITAIRE

Une action annuelle sera réalisée, dans le réseau scolaire, en direction des enfants appartenant aux tranches d'âge comprises entre 3 et 13 ans pour les sites du "dispositif CNAMTS 1989" et entre 6 et 12 ans pour les sites du "dispositif CNSD-CNAMTS". A cette occasion, sera distribué du matériel éducatif, sur lequel figureront conjointement les logos des deux acteurs.

Les modalités en seront les suivantes.

2.1. "Dispositif CNAMTS 1989"

L'information sera faite par des praticiens ou des animateurs qu'ils formeront, en fonction d'un programme décidé conjointement avec la caisse primaire d'assurance maladie et relayée par les enseignants en liaison avec l'inspection d'académie. Cette information fera l'objet d'une convention. La Confédération Nationale des Syndicats Dentaires et l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire s'engagent à tout mettre en oeuvre pour obtenir la collaboration des praticiens et concourir au succès de l'action.

## 2.2. "Dispositif CNSD-CNAMTS"

L'information sera faite par des praticiens, organisée par la CNSD avec le concours technique de l'UFSBD et relayée par les enseignants. Les chirurgiens dentistes organiseront, pour ce faire, des séances de formation. L'UFSBD fournira la matériel de formation et un stand pliant par région permettant la présentation de l'action. Ces séances de formation seront répétées chaque année. De même, l'UFSBD fournira le matériel éducatif devant être distribué dans les classes.

Les logos des deux acteurs (CNAMTS et CNSD) devront figurer conjointement sur tous les supports.

## 3. PHASE DE DEPISTAGE

### 3.1. Dépistage en milieu scolaire

#### 3.1.1. Action de dépistage

Celui-ci n'est pas envisagé dans le dispositif "CNAMTS 1989". En revanche, dans le "dispositif CNSD-CNAMTS", il est effectué pour les tranches d'âge 6-9-12 ans. Chaque enfant examiné recevra une lettre d'information au nom de ses parents, présentant son état de santé dentaire et donnant des conseils en matière d'hygiène bucco-dentaire ainsi qu'une incitation aux soins, s'il y a lieu. Ce dépistage sera annuel et pourra, le cas échéant, donner lieu à la délivrance d'une prise en charge pour des soins en cabinet.

#### 3.1.2. Enquête épidémiologique

A l'occasion du dépistage en milieu scolaire, une enquête épidémiologique sera réalisée sur les enfants de 6, 9 et 12 ans. Elle concernera 1000 enfants par tranche d'âge, soit 3000 enfants par site. Cette enquête servira de référence de base et de constat d'évolution. Elle sera reconduite tous les trois ans. Une fiche épidémiologique sera remplie pour chacun de ces 3000 enfants. L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire collectera l'ensemble de ces fiches et les transmettra au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre pour exploitation.

Ce même dispositif d'enquête sera appliqué dans les deux types d'expérimentation (sites "CNAMTS 89" et sites "CNSD-CNAMTS"). Ces deux enquêtes épidémiologiques devront être conduites avec toute la rigueur scientifique nécessaire.

### 3.2. Dépistage en cabinet

#### 3.2.1. "Dispositif CNAMTS 1989"

Il sera effectué en cabinet du praticien (libéraux, dispensaires, centres de soins, centres mutualistes) et concernera les enfants de 3, 7, 9 et 13 ans. L'examen de prévention pourra, le cas échéant, être complété par la pose de scellements sur les premières molaires définitives pour les enfants de 7 et 9 ans. L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire et la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires pourront apporter aux praticiens toutes les informations nécessaires sur ce dispositif, ainsi que la formation et la pratique des scellements.

Pour chaque enfant dépisté, une fiche épidémiologique sera remplie, faisant éventuellement état des scellements pratiqués. Cette fiche sera validée par le contrôle médical de l'échelon local. Sa partie administrative servira de base pour le paiement au praticien. Sa partie épidémiologique sera transmise au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre pour exploitation.

#### 3.2.2. "Dispositif "CNSD-CNAMTS"

Un examen de prévention est effectué pour les enfants ayant reçu une prise en charge en milieu scolaire et pour ceux qui appartiennent aux autres tranches d'âge (7, 8, 10, 11 ans) après l'envoi d'une prise en charge directement adressée par la caisse. A cette occasion, l'état dentaire de l'enfant sera contrôlé et il recevra des conseils d'éducation sanitaire bucco-dentaire.

Ces examens de prévention seront pratiqués en Tiers Payant, sans ticket modérateur et pris en charge sur le FNPEIS. Les soins consécutifs seront pris en charge, pendant trois mois, en Tiers Payant, sur le risque, selon des modalités de remboursement à déterminer avec la caisse primaire. Les caisses pourront décider la prise en charge du Ticket Modérateur sur leurs fonds sociaux. Ce dispositif permettant de bénéficier du Tiers Payant ne pourra cependant pas intégrer les traitements prothétiques et les traitements d'orthodontie.

Pour chaque enfant consultant, le praticien remplira une fiche "épidémiologique" dont le contenu sera harmonisé, après concertation entre la CNAMTS et la CNSD avec celui des fiches du "dispositif CNAMTS 1989" (hormis pour les scellements). Cette fiche sera validée par le contrôle médical de l'échelon local. Sa partie administrative servira de base pour le paiement au praticien. Sa partie épidémiologique sera transmise au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre pour exploitation.

#### 4. PHASE D'EVALUATION

Elle doit permettre, pour les deux dispositifs, de vérifier la validité d'une campagne de prévention et d'un dépistage précoce, ainsi que de vérifier en permanence la qualité du programme.

##### 4.1. Evaluation de l'examen de prévention en cabinet

L'évaluation permettra l'édition d'un tableau de bord statistique, afin de suivre le déroulement de l'action par site et par classe d'âge, de situer pour les classes d'âge concernées par chaque type d'expérimentation ("CNAMTS 89" 3, 7, 9, 13, "CNSD-CNAMTS" 7, 8, 10, 11), l'état dentaire des enfants à partir de l'indice CAO et d'établir le suivi des enfants ayant consulté au moins deux fois. Les indicateurs nécessaires pour cette évaluation sont le taux de participation par classe d'âge, l'évaluation de l'état dentaire à partir de l'indice CAO, le taux d'enfants nécessitant un suivi, le taux d'enfants ayant bénéficié du suivi et l'estimation triennale de l'indice CAO par cohorte. Cette étude permettra de mesurer l'impact de la prévention pour chaque cohorte et entre les cohortes.

##### 4.2. Enquête épidémiologique en milieu scolaire

Pour les tranches d'âge 6, 9 et 12 ans, un plan méthodologique sera proposé par l'UFSBD, accepté par la Caisse nationale et annexé au présent protocole. La périodicité de trois ans sera retenue avec la contrainte, pour la prévention primaire, de faire porter l'évaluation de l'année n+3 sur des enfants ayant effectivement reçu l'information au cours de l'année n. Cette enquête servira de référence de base. Son coût unitaire sera de 45 F par enfant.

#### 5. DISPOSITIONS FINANCIERES

##### 5.1. "Dispositif CNSD-CNAMTS"

###### 5.1.1. Education sanitaire

Elle sera forfaitairement réalisée pour 1.310 F par établissement d'enseignement secondaire et 2.620 F par établissement d'enseignement primaire.

###### 5.1.2. Dépistage en milieu scolaire

Un montant de 27,60 F par enfant dépisté, relevant du Régime Général, sera versé à l'UFSBD sur présentation du nom des enfants avec mention de la classe et de l'école.

###### 5.1.3. Enquête épidémiologique

L'enquête épidémiologique, dont le protocole est annexé à la présente, est réalisée au coût unitaire de 45,00 F par enfant soit pour les quatre sites 540.000 F tous les 3 ans.

#### 5.1.4. Examen de prévention

Le montant versé au praticien pour l'examen de prévention (lettre clé EXP) et la fiche épidémiologique dûment remplie seront indexés sur la valeur de la consultation du risque (lettre clé C).

#### 5.2. "Dispositif CNAMTS 1989"

##### 5.2.1. Consultation

Le montant versé au praticien pour l'examen de prévention (lettre clé EXP) et la fiche épidémiologique dûment remplie seront indexés sur la valeur de la consultation "chirurgien dentiste" du risque (lettre clé C).

##### 5.2.2. Scellements

Les scellements pratiqués seront remboursés à hauteur de 75 F.

##### 5.2.3. Enquête épidémiologique

Réalisation d'une enquête épidémiologique préalable, à l'école, sur les enfants de 6, 9 et 12 ans, selon les normes UFSBD (accréditées par l'OMS) : 1000 enfants par tranche d'âge, soit 3.000 enfants par site. Cette enquête servira de référence de base et de constat d'évolution en étant reconduite tous les 3 ans, son coût unitaire sera de 45,00 F par enfant.

### 6. SUIVI

Un comité de suivi national constitué de trois membres de droit et de trois conseillers techniques pour la Caisse Nationale, de trois membres de droit et de trois conseillers techniques pour l'UFSBD, sera chargé de :

- recueillir et transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'action dans les deux dispositifs susvisés
- étudier le fonctionnement du système
- proposer les aménagement nécessaires
- effectuer le suivi financier de l'opération et sa réactualisation annuelle
- régler les litiges éventuels

- étudier les modalités de mise en place d'un carnet dentaire.

Le Directeur  
de la Caisse Nationale  
de l'Assurance Maladie  
des Travailleurs Salariés

Le Président  
de la Confédération Nationale  
des Syndicats Dentaires

G JOHANET

J MONNOT

## ANNEXE

Liste des régions expérimentatrices de l'action de prévention bucco-dentaire en 1992.

1) "Dispositif CNAMTS 1989"

SELESTAT  
HAGUENAU  
STRASBOURG  
VANNES

2) "Dispositif CNAMTS-UFSBD"

CHAUMONT  
EPINAL  
REIMS  
TULLE

SITES "CNAMTS 89"	SITES " CNAMTS-CNSD"
<p>INFORMATION SANITAIRE</p> <p>Tous enfants scolarisés de 3 à 13 ans</p> <p>Information : réalisée par praticiens : relayée par enseignants</p>	<p>INFORMATION SANITAIRE</p> <p>Tous enfants scolarisés de 6 à 12 ans</p> <p>Information : réalisée par praticiens : relayée par enseignants (distribution de matériels éducatifs)</p>
<p>DEPISTAGE EN MILIEU SCOLAIRE</p> <p>Non prévu</p>	<p>DEPISTAGE EN MILIEU SCOLAIRE</p> <p>Enfants de 6 - 9 &amp; 12 ans</p> <p>Information des parents + prise en charge</p>
<p>ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE</p> <p>( 1000 enfants de 6 - 9 &amp; 12 ans)</p> <p>par UFSBD en milieu scolaire</p>	<p>ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE</p> <p>( 1000 enfants de 6 - 9 &amp; 12 ans)</p> <p>par UFSBD en milieu scolaire</p>
<p>EXAMEN DE PREVENTION</p> <p>Enfants de 3 - 7 - 9 &amp; 13 ans</p> <p>(liste éditée par CETELIC)</p> <p>(Prise en charge adressée par CPAM)</p> <p>Examen de Prévention en TP sur FNPEIS (à 100 %)</p> <p>Scellements (dents 6 ans) en TP sur FNPEIS (à 100 % )</p> <p>Soins sur le risque ( à 75 %)</p> <p>&gt; fiche épidémiologique</p>	<p>EXAMEN DE PREVENTION</p> <p>Enfants suite à dépistage en milieu scolaire</p> <p>Enfants de 7 - 8 - 10 &amp; 11 ans</p> <p>(liste éditée par CETELIC)</p> <p>(Prise en charge adressée par CPAM)</p> <p>Examen de Prévention en TP sur FNPEIS ( à 100 %)</p> <p>Soins en TP sur le risque ( à 75 %)</p> <p>&gt; fiche épidémiologique</p>
<p>EVALUATION</p> <p>tableaux de bord statistiques</p> <p>mesure de l'impact de la prévention</p>	<p>EVALUATION</p> <p>tableaux de bord statistiques</p> <p>mesure de l'impact de la prévention</p>





METHODOLOGIE DE REMPLISSAGE  
DE LA FICHE EPIDEMIOLOGIQUE PBD

**BILAN**

\* Un seul schéma de bouche fait apparaître les dents temporaires et les dents permanentes.

Chaque case doit être renseignée par un chiffre et un seul : il n'est donc pas possible de coder à la fois une dent temporaire et son homologue permanente, ni une dent surnuméraire.

Une dent temporaire présente est codée 1,2 ou 3.

Une dent temporaire extraite est codée 4 lorsque la dent permanente correspondante n'est pas évoluée. Le code 4 est également utilisé dans le cas exceptionnel où une dent temporaire n'est pas évoluée.

Une dent permanente présente, remplacée ou extraite est codée par un des chiffres 5 à 8 (même si la dent temporaire correspondante est toujours sur l'arcade).

\* Le choix entre les codes ne peut être fait qu'après examen et sondage de toutes les parties des dents.

\* Définitions :

Dent cariée (code 1 ou 5) : dent nécessitant un traitement, donc l'intervention d'un praticien ;

Dent obturée (code 2 ou 7) : dent traitée ne présentant pas de récurrence cliniquement décelable ; le code 2 est également utilisé pour les dents temporaires recouvertes par une couronne préfabriquée ; le code 7 pour les dents permanentes reconstituées par une prothèse conjointe ;

Dent saine (code 3 ou 8) : dent ne nécessitant aucun traitement ; sont aussi codées 3 ou 8 les dents ayant déjà reçu un traitement préventif par scellement ;

Dent non évoluée (code 4) : dent dont aucun point d'émail ne peut être décelé par la sonde sans déplacement excessif des tissus mous ;

Dent absente (code 6) : dent extraite non remplacée par une prothèse. Ce code ne concerne que les dents permanentes.

**SCELLEMENT DES DENTS DE 6 ANS**

Répondre 1 (oui) ou 2 (non) dans chacune des cases du paragraphe 4 (y compris pour les enfants ne bénéficiant pas de scellement). Chaque case doit être renseignée.

**DIVERS**

Utiliser les indications de codage figurant sur la fiche.

**DATE DE L'EXAMEN**

Préciser le mois et l'année de l'examen (Ex. pour mars 1991, coder 0 3 9 1 )

**NOTE IMPORTANTE**

Aucune réponse ne doit rester à blanc (sauf dans la rubrique Divers pour les cases relatives aux formes de fluoration).